

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 Avril 2025

Délibération n° DL-250410-029

Objet :

**Subvention d'équilibre
au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)
de Saint-Sulpice-la-Pointe**

Date de la convocation : 4 avril
2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 18
Procurations : 9

**Votants : 27
Pour : 27**

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjointes - Mmes Bernadette MARC et Marie-Claude DRABEK, Mme Andrée GINOUX, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mmes Emmanuelle CARBONNE et Muriel PHILIPPE, M. Christian RIGAL, Mmes Nadia OULD AMER et Isabelle MANTEAU, M. Julien LASSALLE.

Excusés : M. Laurent SAADI (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), M. Jean-Pierre CABARET (procuration à Mme Bernadette MARC) M. Alain OURLIAC (procuration à Mme Laurence BLANC), M. Christian JOUVE (procuration à Mme Emmanuelle CARBONNE), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), Mme Laurence SÉNÉGAS (procuration à Mme Nadia OULD AMER), M. Cédric PALLUEL (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Hanane MAALLEM), M. Maxime LACOSTE (procuration à Mme Isabelle MANTEAU).

Absents : MM. Stéphane FILLION et Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MARCHAND

A la demande de M. le Maire, Mme Laurence BLANC, Adjointe à la Cohésion Sociale et aux Solidarités informe l'assemblée que la Commune verse annuellement une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin de lui permettre de couvrir le fonctionnement général du service social.

Le Centre Communal d'Action Sociale subissant au même titre que la Commune les effets du contexte économique actuel et compte tenu des actions menées en augmentation vis-à-vis des foyers saint-sulpiciens en difficultés, il est proposé en 2025 de maintenir un niveau de subvention à hauteur de 210 000,00 € et procéder au versement de cette subvention en trois fois afin de faciliter la gestion de la trésorerie du C.C.A.S et de la Commune, soit :

- 70 000,00 € en avril 2025,
- 70 000,00 € en juillet 2025,
- 70 000,00 € en novembre 2025.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

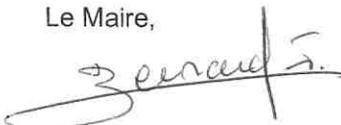
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis de la Commission Municipale « Administration Générale / Prévention / Sécurité du 25 mars 2025 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant qu'il convient d'accompagner le fonctionnement général du Centre Communal d'Action Sociale ;

DÉCIDE

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe d'un montant total de 210 000,00 € (*deux cent dix mille euros*) échelonné en trois versements de 70 000,00 €, effectués en avril, juillet et novembre 2025 afin de couvrir le fonctionnement général du service social.
- D'autoriser M. le Maire à verser ladite subvention.
- D'habiliter M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance,



Nathalie MARCHAND

